

Sommaire

Sommaire	2
Le mot du maire.....	2
Informations sur la Mairie	5
Budget de la commune de Saint Maurice-lès-Châteauneuf en quelques chiffres	9
Recensement	11
État civil 2016	15
Décès	16
Stationnement	17
Nuisances sonores	17
Brûlage des déchets.....	18
Entretien des routes et des chemins	18
Réalisations 2016	19
Projets 2017	19
Propriétaires de chiens dangereux.....	20
Divagation d'animaux	20
Location de salles	21
Sydesl.....	22
Élagage	22
Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais	23
Le Spanc du Brionnais	24
École de Saint Maurice.....	25
Activités professionnelles de notre village.....	27
Fleurissement	30
La Marmite.....	31
Tennis.....	33
Compagnie Tempo	34
Campagn'art.....	35
Échanges de savoir	36
Expos en Chœur	37
Comité foire	38
Bibliothèque – Relais lecture	39
Gymnastique Rythmique et Sportive	40
Restaurant scolaire.....	41
ADMR de Châteauneuf et communes environnantes	42
L'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups »	44
Association « Les rêves d'Audrey »	45
Dun Sornin Foot	46
Club de l'amitié	48
Rétro club Castelneuvien	50
Arcane 17 Des arts à la grange	51
16 ème Rassemblement des Saint-Maurice.....	53
Société de chasse	55
Société de pêche – Mussy-Sornin.....	56
Les numéros utiles	57
Contacts Associations	59
Manifestations 2017	60
Concours photos 2017	63
Notes personnelles	64

Le mot du maire

La publication de ce nouveau numéro du Castelnovimauricien est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives des prochaines années.

Le bâtiment péri scolaire, regroupant la cantine, la garderie et des salles d'activités, a été mis en service le 14 novembre, avec quelques jours de retard sur le calendrier prévu, ce qui ne l'empêche pas de donner toute satisfaction tant aux élèves qu'aux agents de la commune et aux intervenants dans le cadre des activités extra scolaires. En outre, il sera mis, en dehors des horaires d'école, à la disposition de l'association La Marmite pour certaines activités qui se déroulaient au foyer rural, ce qui permettra de limiter les frais de chauffage de la salle des fêtes.

La capacité du columbarium au cimetière a été doublée, le nombre d'emplacements déjà retenus montre bien que cet investissement était attendu dans la commune.

La bibliothèque est en cours de transformations : la façade va être entièrement refaite, et la mise aux normes d'accessibilité a débuté, conformément au plan AD'AP déposé en préfecture. Ces travaux permettront en outre d'augmenter sensiblement la surface du local.

Comme chaque année, certains travaux de voirie ont été réalisés, insuffisants certes, mais les finances ne permettent pas de faire plus.

Le PLU entre dans une phase active, 2017 verra l'ouverture des réunions publiques d'informations et d'explications des choix envisagés et des enquêtes réglementaires, pour arriver normalement au premier semestre 2018 à la finalisation d'un document définissant les orientations de l'aménagement de la commune pour les 15 ou 20 ans à venir. De même, le schéma directeur d'assainissement avance, sa réalisation est indispensable pour la rénovation de la lagune, rénovation qui conditionne les possibilités de constructions nouvelles raccordables. Ce dossier bloque actuellement la création du lotissement Le Fromentale.

En 2017, outre les travaux habituels d'entretien de bâtiments communaux et de voirie, il nous faudra mettre en œuvre la phase suivante du plan AD'AP qui concernera la mairie. Le recours à un architecte sera nécessaire, et, selon les coûts prévisionnels résultant des études, les travaux seront programmés. Les réductions des dotations de l'État aux collectivités nous obligent à faire des économies, en particulier sur les investissements qui ne peuvent que diminuer.

Cette année 2016 a vu, à la satisfaction des habitants, deux commerces pérennisés grâce à leur reprise par deux couples de jeunes. Le Bistrot en juillet et Vival en novembre. Je souhaite la bienvenue à ces nouveaux commerçants en espérant qu'ils trouvent notre commune accueillante et une clientèle fidèle qui leur permette de satisfaire leur désir de vivre de leur activité professionnelle. De même, nous ne pouvons que nous réjouir des perspectives de réouverture du Café des Antiquaires à Châteauneuf, dans l'attente d'éventuels autres projets qui redynamiseraient cette commune.

La directrice de l'école, Madame Annie Fournel, a fait valoir ses droits à retraite après de très nombreuses années passées à Saint Maurice. Elle laisse un très bon souvenir pour tout ce qu'elle a fait pour cette école, et je l'en remercie. Sa succession est assurée par Madame Stéphanie Giraud, à laquelle je souhaite la bienvenue, en espérant qu'elle trouve, dans notre village, plaisir à assurer ses nouvelles fonctions avec l'aide de ses collègues. Je la remercie de sa déjà forte implication au sein des associations péri scolaires.

Au 31 décembre, la communauté de communes Sud Brionnais, ancienne communauté de communes du canton de Chauffailles, aura vécu. Dans le cadre de la loi NOTRe nous sommes en effet amenés à fusionner avec la communauté du Pays Clayettois pour former la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, qui regroupera 29 communes et 15 818 habitants. Le nombre de délégués sera modifié. Comme la majorité des communes, Saint Maurice n'aura plus qu'un délégué titulaire et un suppléant. Les élections du 10 janvier mettront en place un nouveau président et de nouveaux vice-présidents. Mais surtout, il nous faudra apprendre à travailler ensemble, à harmoniser nos compétences et nos situations budgétaires et fiscales, ce qui ne devrait pas trop se traduire par des hausses d'impôts locaux. Dans ce domaine, un gros travail reste à faire d'ici l'élaboration des budgets au mois de mars. Les nombreuses réunions des groupes de travail, mis en place en 2016 et composés de représentants des deux communautés de communes, ont permis déjà de nous connaître, d'analyser les situations des diverses compétences, et de préparer activement cette fusion. Je ne peux qu'inviter chacun à suivre l'actualité de cette nouvelle collectivité, appelée à prendre en charge de plus en plus de responsabilités concernant notre vie quotidienne, en consultant le site : www.sudbrionnais.fr. (Ce nom sera changé).

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants, et à vous tous bonne et heureuse année 2017, porteuse de joie au sein de vos familles.

Le maire Jean-Luc CHANUT





Information
sur *notre*
commune

Informations sur la Mairie



Nouveaux horaires d'ouverture :

**Mardi de 9 h à 12h
Jeudi de 9 h à 12h
Vendredi 14h à 18h
Le 2^{ème} samedi du mois : de 9 h à 12h**

Contact :

**Tél : 03.85.26.22.73
Fax : 03.85.25.05.44
Monsieur le Maire: 06.76.79.47.77
E-mail : mairie.stmaurice71@wanadoo.fr**

🌀 Le personnel

Secrétaire de mairie Ingrid BONNETAIN
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Françoise BOUILLOT
Aide à l'école, Garderie, Cantine et activités périscolaires Anne-Cécile BERERD
Agent Affecté à l'école maternelle et activités périscolaires..... Anne-Marie CHETAIL
Adjoint technique affecté principalement à la cantine Laurence CHETAILLE

Adjoint technique principalement affecté à la voirie Bernard DUMOULIN

Agent d'entretien des locaux Brigitte PERRET

Activités périscolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la Commune a mis en place, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités au cours desquelles différents animateurs interviennent :

- Dominique BACCONNIER donne des cours de poterie
- Chloé CARRENO donne des cours de zumba
- Coline STEVENS donne des cours de linogravure
- Marie-Laure PASCAL donne des cours de peinture
- Dominique TRONCY anime les après-midi rencontre à l'EHPAD Le Colombier.

Pour respecter le taux légal d'encadrement, ces intervenants sont secondés par les agents communaux : Françoise BOUILLOT, Anne-Marie CHETAIL et Anne-Cécile BERERD.

Services dispensés par le secrétariat de Mairie

- ❖ Recensement militaire, élections, urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.
- ❖ État-civil, délivrance d'actes, demande de carte nationale d'identité.
- ❖ Déclarations agricoles diverses
- ❖ Aide sociale (constitution des dossiers).
- ❖ Photocopies – Renseignements divers.

Nouveaux habitants

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

Au départ de la commune

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

Résidents secondaires

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

État civil

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

Déclaration de naissance

Elle doit se faire à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

Mariage

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux à son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la mairie du lieu du mariage.

PIÈCES A FOURNIR PAR LES FUTURS EPOUX :

- 1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile,
- Liste des témoins, etc... (renseignements auprès du secrétariat de mairie).

Décès

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la mairie du lieu du décès, sous 24 heures. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité, est obligatoire pour tout voyage hors de France, même pour les enfants en bas âge. Elle est **gratuite**.

PIÈCES A FOURNIR :

- 2 photos d'identité récentes, identiques, non coupées,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (uniquement en cas de perte, de vol ou si vous possédez une carte d'identité cartonnée).
- Un justificatif de domicile (facture par exemple), datant de moins de 3 mois.
- L'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol, des timbres fiscaux (à voir en Mairie)

La Carte Nationale d'Identité vous est remise personnellement en échange de l'ancienne carte (sauf cas de perte et vol).

DÉLAI D'OBTENTION : 3 SEMAINES.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 ANS.

Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Les demandes de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui disposent d'une station dans les alentours : Digoin, Gueugnon, Charolles, La Clayette, Paray-le-Monial, Charlieu.

PIÈCES A FOURNIR (lors de la première demande) :

- 2 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face et sur fond clair et uni (format 35 x 45) non scannées.
- Tarifs des passeports biométriques :

	Si vous fournissez les photos	Si la photo est réalisée en mairie via la « station »
Personnes majeures	86 €	89 €
Personnes mineures De 15 ans à 18 ans	42 €	45 €
Personnes mineures Moins de 15 ans	17 €	20 €

- 1 document officiel avec photographie (carte nationale identité, permis conduire, etc...)
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (en absence de Carte d'Identité délivrée depuis moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

🔗 Duplicata de permis de conduire

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

🔗 Extrait du casier judiciaire

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

**CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, Rue de Landreau
44079 NANTES CEDEX 01**

🔗 Recensement militaire

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile dans le mois de son anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat . . .).

Certificat de concubinage

Ce document n'a pas de valeur juridique. Une simple déclaration sur l'honneur des deux concubins suffit.

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter à partir du 1^{er} Mars de l'année suivante.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.

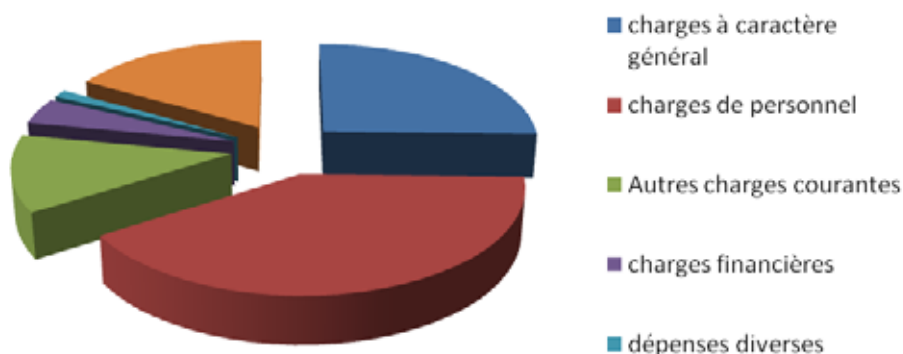
Budget de la commune de Saint Maurice lès Châteauneuf en quelques chiffres

1°/ Le fonctionnement

Cette partie du budget regroupe toutes les recettes et dépenses qui n'ont pas pour finalité d'accroître le patrimoine de la commune. **Les dépenses** peuvent être groupées en 6 catégories :

Catégories	Montant 2016	% du total	Désignation
Charges à caractère général	121 350 €	25,4 %	Achats divers, eau, EDF, gaz, fournitures scolaires et administratives, produits d'entretien, entretiens de voirie, de bâtiments, de matériel
Charges de personnel	194 100 €	40,6 %	Salaires, charges sociales, indemnités
Autres charges courantes	57 600 €	12,1 %	Indemnités maire et adjoints, contributions à divers organismes dont le contingent incendie
Charges financières	19 700 €	4,1 %	Intérêts de la dette
Dépenses diverses	5 893 €	1,2 %	Amortissements, dépenses imprévues
Virement à l'investissement	79 592 €	16,6 %	Autofinancement des réalisations
TOTAL	478 235 €		

Dépenses de fonctionnement 2016



Pour assurer ces dépenses, il faut **des recettes**, qui peuvent elles aussi être classées en 6 catégories :

Catégories	Montant 2016	% du total	Désignation
Excédent antérieur	63 419 €	13,3 %	Résultat de l'année précédente
Produits des services	12 500 €	2,6 %	Garderie, activités périscolaires Locations de salles, Gestion du tennis
Impôts	188 240 €	39,4 %	Taxes d'habitation et foncières, autres impôts reversés par l'Etat
Dotations	140 476 €	29,4 %	Versements par l'Etat destinés au fonctionnement des services
Loyers	50 800 €	10,6 %	Loyers des immeubles possédés par la commune
Autres recettes	22 800 €	4,7 %	Dons et écritures diverses
TOTAL	478 235 €		

Recettes de fonctionnement 2016



Réglementairement, les sections doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses, le budget des collectivités doit toujours être ainsi présenté en équilibre, ce qui n'est pas le cas pour l'Etat dont les prévisions budgétaires sont systématiquement en déficit depuis 1974.

2°/ L'investissement

Cette partie du budget groupe en dépenses toutes les réalisations qui sont appelées à durer, et en recettes les moyens de financer ces dépenses.

DEPENSES		RECETTES	
		Résultat 2015	108 527 €
Capital des emprunts	105 100 €	Autofinancement 2016	77 024 €
Ecritures Diverses	20 475 €	TVA sur investissements 2015	10 070 €
Acquisition de matériel	8 850 €	Divers	2 054 €
Travaux de bâtiments	9 883 €	Subventions travaux bâtiments	9 000 €
Travaux de voirie	42 000 €	Subvention voirie	4 000 €
Plan Local d'Urbanisme	28 853 €	Subvention PLU	9 000 €
Travaux	4 514 € €		
Sous-Total	219 675 €	Sous-Total	219 675 €
Projet Cantine Garderie	833 862 €	Subventions cantine garderie	305 010 €
		TVA Cantine garderie	128 852 €
		Emprunt Cantine garderie	400 000 €
TOTAL	1 053 537 €	TOTAL	1 053 537 €

Recensement



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Votre maire
Jean-Luc CHANUT

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Inspirateur 40 - Communes de moins de 10 000 habitants



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- ② Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

LPEKD66
Mthab73

- ③ Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0	1	0	3
RIS, Net ou direct			
0	1	4	0 0
Rang A		Rang L	

- ④ Répondez au questionnaire
Vous serez guidé à chaque étape.

- ⑤ Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux

TOP SECRET



Naissances

~ Lewis, Georges, Michel CHANUT né le 09 janvier à Paray-le-Monial
de Lucile CHANUT domiciliée à « La Tannerie » à St Maurice

~ Khaissi GHALEM née le 06 août à Gleizé
de Abdel Kalek GHALEM et de Morgane AUCOURD
domiciliés « Le Bourg » à St Maurice

~ Tim, Martial, Georges FILLON né le 13 octobre à Roanne
de Julien FILLON et Stéphanie, Sarah AZEVEDO
domiciliés « Lotissement La Vigne » à St Maurice

Mariages

~ Edith WATERLOOT et Daniel DE PALMA
domiciliés à « Bois de la Grange » à St Maurice
se sont unis à la mairie le 12 mars

~ Nély CARTET et Charlie GRIZARD
domiciliés à « Boyer » à St Maurice
se sont unis à la mairie le 09 juillet

~ Clémence KAIRET et Marc HENGESSE
domiciliés à « Caserne Rathelot » à Nanterre
se sont unis à la mairie le 27 août

~ Agnès TIRADON et Patrice FRENEA
domiciliés à « La Matrouille » à St Maurice
se sont unis à la mairie le 07 septembre



Décès

- ~ Jeanne Marie Claudia LATHUILIERE Veuve LABROSSE décédée le 09 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Robert Aimé MARCHETI décédé le 15 janvier à Paray-le-Monial
- ~ Juliette VALDÈS Veuve PECH décédée le 31 janvier à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Augustine Marie Juliette CHEMARIN Veuve JOLIVET décédée le 02 février à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Jean-Marie Antoine BÉRANGER décédé le 2 avril à Marcigny
- ~ Claudia Joséphine DANIÈRE Divorcée BROSSETTE décédée le 11 avril à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Edmond Léon LANGLET décédé le 29 avril à Paray-le-Monial
- ~ Éric Eugène Marcel Jacques BRON décédé le 15 mai à Roanne
- ~ Georgette Benoîte DOLLÉ Veuve DURANT décédée le 27 mai à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Francis Henri CAMPY décédé le 26 juin à Roanne
- ~ Nicole NEVERS Épouse TACHON décédée le 04 juillet à Roanne
- ~ Jeannine GALLET Veuve DUBOIS décédée le 31 août en son domicile à Saint-Maurice
- ~ Paulette Jeanne Marie FAUCHON décédée le 1^{er} septembre à Paray-le-Monial
- ~ Camille BONNEFOY décédé le 02 septembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ André LARUE décédé le 17 octobre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Marie Françoise MARINIER Épouse MILLIER décédée le 07 novembre à Roanne
- ~ Catherine Yvonne DUBREUIL Veuve DUSSAUGE décédé le 08 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Marie-Thérèse Joséphine GIROUD Veuve BUISSON décédée le 26 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ~ Gaston Antoine SIVIGNON décédé le 27 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

Stationnement

La Commune de Saint-Maurice dispose de places de parkings en nombre suffisant, particulièrement en Centre-Bourg.

Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter :

- Devant les commerces, le stationnement doit être limité au temps nécessaire, mais il ne doit pas y avoir de voitures ventouses.
- Place de l'Eglise, des places sont réservées au Cabinet d'Infirmières.
- A l'école, les parents doivent stationner sur le Parking de la Place des Anciens Combattants, les places à l'entrée de l'école sont réservées aux enseignants.
- Des places « handicapés » sont matérialisées à proximité du bâtiment périscolaire et sur la Place de l'Eglise.

Dans tous les cas, le stationnement sur la chaussée ne doit pas entraver la circulation des véhicules, **en particulier des bus scolaires**.

Nuisances sonores

Les animaux :



Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.



Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

Brûlage des déchets

La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.



Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Entretien des routes et des chemins

Une nouvelle directive européenne, d'inspiration écologiste, et que la France s'est empressée de traduire dans ses lois, interdit à partir du 1^{er} janvier 2017 aux collectivités locales l'usage des produits phytosanitaires tels les désherbants.

Aussi, pour continuer à avoir des bords de routes bien entretenus, il faudrait recruter du personnel qui travaillerait avec une pioche et une brouette, plusieurs personnes seraient alors nécessaires pour faire ce qu'une seule faisait auparavant.

Bien évidemment, dans le contexte actuel de réduction des finances des collectivités et de critique systématique du nombre de fonctionnaires, une telle solution n'est pas envisageable. En conséquence, dès l'an prochain, nous devons apprendre à vivre avec des bords de routes et chemins entretenus différemment, à savoir des tontes occasionnelles qui seront limitées en nombre. Cependant, chacun peut agir de son propre chef pour tondre les bords de route à proximité de sa propriété.

En cas de risque avéré pour la sécurité, avec par exemple un manque de visibilité dans un carrefour, il ne faudra pas hésiter à informer la mairie qui fera alors le nécessaire.

Réalisations 2016

- **Acquisitions :**

- Acquisition d'une armoire à clés au secrétariat de mairie
- Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de cycle 2
- Acquisition d'un ordinateur portable pour la classe de cycle 2
- Achat d'un miroir de signalisation au lieudit Les Ecorchets
- Achat d'un aspirateur pour le nouveau bâtiment périscolaire
- Achat de vaisselle pour la nouvelle cantine

- **Investissements et travaux :**

- Continuation de l'étude du Plan Local d'Urbanisme réalisé par le Cabinet d'Etudes « Atelier du Triangle »
- Travaux de voirie réalisés par l'entreprise THIVENT
- Installation d'un étage sur chaque monument du columbarium par la marbrerie SANTI
- Changement des fenêtres de la Maison CHASSIGNOLE
- Changement de la chaudière de la Maison SCHOCH
- Construction et aménagements intérieur et extérieur du nouveau bâtiment périscolaire comprenant la garderie périscolaire, la cantine scolaire et 2 salles d'activités périscolaires
- Continuation du diagnostic du réseau d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le Cabinet d'Etudes « ICA Environnement »

Projets 2017

- Continuation du Schéma Directeur d'Assainissement en vue de la réhabilitation de la lagune
- Continuation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Commencement de l'étude de faisabilité du Lotissement Fromentale.
- Travaux de mise en accessibilité de la Bibliothèque
- Changement des menuiseries de la Maison Chopelin
- Travaux de voirie divers
- Acquisitions diverses de matériels

Propriétaires de chiens dangereux

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux :



1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque :

Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture qui ressemblent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pitbulls ») ;
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »,
- Tosa

2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense :

Ce sont les chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture :

- Les chiens de race Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race Rottweiler et ceux ressemblant, non-inscrits à un livre généalogique et reconnus par le Ministère de l'Agriculture ;
- Les chiens de race Tosa

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de Mairie.

Divagation d'animaux

La divagation d'animaux est interdite par l'article L 211-19-1 du Code Rural : « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »

Le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale en matière de divagation d'animaux. En effet, l'article L.211-22 du Code Rural précise que « Les maires prennent toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».



Location de salles

❖ LOCATION PETITE ET GRANDE SALLE DU FOYER RURAL

(Tarifs hors charges : chauffage, électricité, gaz : relevé de compteur)

1) Associations communales ou intercommunales et écoles

Réunions, Assemblées Générales, pratique du sport, concours de cartes des écoles, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif C....	GRATUIT
Manifestations à but lucratif, séances, ...etc....	100 €
Bals privés, ...etc...	100 €
Bals de classe (privés) ou banquet de conscrits ... etc	100 €

2) Associations extérieures à la Commune

Séances...etc...	144 €
Bals privés ... etc ...	300 €
Banquets privés ou banquet de conscrits ... etc ...	300 €
Comité d'entreprise ...etc ...	120 €

3) Particuliers de la Commune

3 jours (mariage)	120 €
Soirée et Dimanche	80 €

4) Particuliers d'une autre commune

3 jours (mariage)	420 €
Soirée et Dimanche	250 €

5) Cautions

Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, en cas de détérioration de la salle et du matériel	500 €
Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, pour remis en état de la salle	150 €

❖ LOCATION SALLE DES REUNION DERRIERE LA MAIRIE ET CANTINE

Location salle de réunion derrière la Mairie + cantine Exclusivement pour les associations et les particuliers de la Commune	Eté : 60 €
	Hiver : 80
Cautions pour l'utilisation de la salle par chèque à l'ordre du trésor public	350 €

Location de la vaisselle pour 200 couverts maximum :

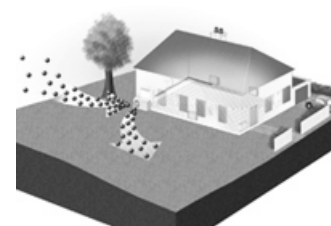
Se renseigner auprès de Mme Huguette MEILLER (Association Familles Rurales) au 03.85.26.20.10.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire vous informe... Aérothermie – Géothermie – Pompes à chaleur



De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.

Nous devons être très vigilants sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagréments pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'utilisateur, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la Mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.



Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre Mairie.

Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites, de manière que leurs développements ne fassent pas saillies du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la Mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

TOUTE L'INFORMATION EN UN SEUL RESOCLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays Charolais Brionnais est un guichet unique d'information pour les personnes âgées de 60 ans et plus, leurs familles et leur entourage. Des professionnels sont à votre écoute afin de vous guider dans vos démarches sur des domaines multiples : mise en place de service d'aides à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations Aussi, si votre demande nécessite compétence d'un autre professionnel, le CLIC vous met en relation avec ce dernier.

Le Réseau de Santé est un dispositif de coordination qui vient en appui aux professionnels de santé. Ses actions sont destinées à toute personne en situation complexe à domicile souffrant d'une ou plusieurs pathologies, quel que soit son âge, son handicap, le stade ou la gravité de sa maladie. Des professionnels réalisent à domicile une évaluation des besoins, planifient et programment les interventions nécessaires, soutiennent les aidants, et organisent le suivi de l'accompagnement.

L'association du RésoClic vous accueille du lundi au vendredi. De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Nous contacter

Boulevard Les Charmes
(La Roseraie)

71604 PARAY LE MONIAL

Tel : 03.85.24.32.64

Fax : 03.85.24.30.20

@ : contact@rgpc71.fr

la

qui



Visitez notre site web : <http://www.reseau-du-pays-charolais.com/>

La Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.

Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec 2 techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ; conseiller les usagers qui le demandent ; exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{ère} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020.

A chaque visite l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les personnes intéressées doivent s'adresser au SPANC qui leur apportera tout conseil, sur les travaux, l'éligibilité, et les accompagneront dans le montage du dossier.

Pour tout renseignement concernant ces aides ; contactez Mme RIVIERE Manurêva (technicienne au 06.84.25.92.39).

Le Président,

A. LAVENIR



École de Saint Maurice



Cette année, la rentrée a été un peu particulière à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. En effet, cette rentrée s'est faite sans Mme Fournel Annie, partie à la retraite après avoir enseigné plus de 25 ans à Saint-Maurice.

L'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf accueille 84 enfants répartis en 4 classes.

Mme Wolff Catherine accueille les plus petits (TPS, PS, MS), Mme Pires De Sa Anaïs prend en charge la 2^{ème} classe de l'école maternelle (MS, GS, CP). Les enseignantes sont aidées de Mmes Bouillot Françoise, Chetaille Anne-Marie, Bérerd Anne-Cécile.

M Berthier Jean-Charles et Mme Manin Lucie travaillent avec les plus jeunes de l'école élémentaire (CE1, CE2) et Mme Giraud Stéphanie (également directrice de l'école) enseigne aux plus grands (CM1, CM2).

Mme Charpin Laurence est enseignante remplaçante rattachée à l'école.

De nombreux projets vont fleurir tout au long de cette année scolaire pour chacune des classes.

Parmi les projets les plus importants, on peut citer un projet environnemental. Tous les enfants de l'école ont été sensibilisés au tri des déchets, notamment grâce à l'intervention de Mme Alix de la Communauté de Communes et à l'opération « Nettoyons la nature ».



Ce sont près de 22 kilogrammes de déchets qui ont été ramassés par nos écoliers aux abords de l'école...



A ce projet environnemental, on peut associer un travail autour de l'eau qui se déclinera sous plusieurs formes : création de toiles sur le thème « Rivière d'images et fleuve de mots », sorties scolaires à la journée pour les classes de maternelle, voyage scolaire de 3 jours au mois de mars pour les CE1, CE2, CM1, CM2 à Bully sur le thème du fleuve la Loire.

Les élèves de TPS, PS, MS, GS et CP s'investissent également dans un projet culturel, en lien avec le Centre Popper de Marcigny : ils sont déjà allés visiter les expositions du centre Popper et ils pourront plus tard y exposer leurs propres œuvres.

Et comme toujours, l'école de Saint-Maurice-les-Châteauneuf s'implique dans la vie locale, en se rendant à la médiathèque de Chauffailles, en participant aux rencontres sportives inter-écoles du canton de Chauffailles. Il est également prévu que l'école expose lors du festival Campagn'art.



L'année sera également rythmée par la célébration des fêtes traditionnelles, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands : fête de Noël, fête de Carnaval, fête d'été.

L'école tient à remercier la municipalité pour son soutien : de nombreux manuels ont pu être renouvelés à la rentrée afin d'être adaptés aux nouveaux programmes et de travailler dans de très bonnes conditions. L'école est également équipée de 2 TBI (Tableau Blanc Interactifs) qui permettent de moderniser et d'agrémenter les apprentissages.

L'école remercie également Les Familles Rurales pour leur don annuel qui permet à l'école d'acheter des cadeaux de Noël pour les élèves.

Grâce à son apport financier, l'association « Les P'tits Loups » permet à l'école de mener à bien ses sorties : nous la remercions également.

Toute l'équipe enseignante vous souhaite une très agréable année 2017.

Contact : école élémentaire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Directrice : Mme Giraud, Tél : 03 85 26 22 07

Activités professionnelles de notre village

COMMERCES

Boulangerie Pâtisserie Jérôme et Aurélie BESANCON	03 85 26 20 26
Épicerie Vival	03 85 26 29 36
Bar-Restaurant « Le Bistrot »	03 85 24 53 15
Viviane Coiffure	03 85 26 24 75
Coiffure à domicile – Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile – Nély CARTET	06 09 01 48 30

ARTISANS

ALHENA - Electricité générale - Energies renouvelables DESCHAMPS Frédéric	Contact@alhena-net.com	Tél. 03 85 26 22 14 Fax. 03 85 24 53 87
Ets. BASSEUIL SARL - Plomberie – Chauffage – Sanitaire BASSEUIL Philippe	Ets.basseuil@bbox.fr	Tél. 03 85 26 20 48
CARROSSERIE FUSIL Alain		Tél. 03 85 26 22 33
SARL ACA – Charpente - Couverture-Zinguerie - Maçonnerie DESBOIS Vincent et POLETTE Yannick		Tél. 06 69 13 15 31 Tél. 06 69 27 83 12

SERVICES

A.D.M.R.	03 85 26 23 49
Maison de Retraite « Le Colombier » - maisonderetraitecolombier@wanadoo.fr	T. 03 85 26 21 97 F. 03 85 26 23 63
PORTALLIER Alain – Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie - Courses	03 85 26 22 27 06 03 69 28 76
JONON Corinne – Assistante sociale et Médiatrice familiale	06 75 58 99 46
Dr. Violon	03 85 26 23 47
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
SIE Vallée du Sornin	03 85 26 21 61

Mairie

03.85.26.22.73

VEOLIA

0 810 000 777

GITES	
« Papillon » 3 épis - 6 pers.- 4 ch. - 250 m2- N° 1580 -	06 06 56 72 86
Service réservation à Mâcon	06 23 66 30 63
Sarry Brigitte – Les petites Avaizes	03 85 26 28 63

Pour Information : Gîtes de France – Saône-et-Loire –Esplanade du Breuil – BP 52 – 71010 MACON
Cedex. Tél. 03 85 29 55 60 Fax 03 85 38 61 98 www.gites-de-france.fr -e-mail : info@gites-de-france.fr



Vie associative

Fleurissement

Dès le printemps, notre village prend des couleurs avec les jonquilles et les tulipes plantées à l'automne par quelques bénévoles.

Ensuite, les plantations de l'été sont réalisées fin mai. Un calendrier est établi par Christian Stalport, responsable fleurissement, afin que le nettoyage et l'arrosage se réalise dans de bonnes conditions pour les vingt bénévoles et les employés communaux.

C'est ainsi que 1200 plants de fleurs sont répartis dans 14 massifs, 63 pots et jardinières.



Nous participons au concours départemental des villes et villages fleuris de Saône et Loire. En juillet, le jury départemental a visité notre village afin de constater l'effort réalisé par tous pour l'amélioration du cadre de vie, la qualité de l'accueil dans nos villages. Ce jour-là, M. Chanut, M. Stalport, Mme Chetaille et quelques bénévoles recevaient :

- M. Arnaud Durix, président ADT Mâcon, conseiller départemental,
- Mme Nathalie Bonnetain, chargée de mission, label villes et villages fleuris ADT 71,
- M. Bruno Cattier, technicien espaces verts Chalon sur Saône
- M. Michel Crey, pépiniériste en retraite Tavernay
- M. Bernard Perraud, animateur Gamm Vert



Malgré quelques dégradations dans les jardinières du pont, l'ensemble du fleurissement aux couleurs lumineuses et la propreté du village ont retenu leur attention.

La construction de la nouvelle cantine avec garderie et salle d'activités périscolaires ainsi que l'espace jeux pour les petits et les grands est importante pour la qualité de vie des habitants de notre commune.

Un appel est lancé afin de recruter des bénévoles pour les plantations et l'entretien tout au long de la saison estivale.



La marmite, c'est une cocotte ou une grosse casserole familiale où bouillonnent à feu doux de beaux et bons ingrédients qui émoussillent les papilles de ses convives aux fins de partager un bon repas copieux

S'investir sur sa commune, mais pas seulement, s'ouvrir à un lieu de vie où les habitants des communes proches les unes des autres trouvent un intérêt au monde rural, apprécient que des activités, des loisirs, du sport, du bien-être, des spectacles, des événements leur soient proposés par des professionnels, en toute simplicité, humilité, juste pour le bien vivre ensemble. Favoriser des activités intergénérationnelles est notre objectif, comme créer des événements de découverte dans différents domaines.

La Marmite est adhérente à La FDFR 71 (fédération départementale des foyers ruraux de Saône et Loire), qui est basée à la Roche Vineuse. Elle sollicite la fédération pour ses services d'ordre administratif, la gestion des assurances, l'aide au montage de dossiers spécifiques, l'apport d'informations et de conseils ...

Nous proposons des activités pour tous, de 3 à 120 ans ! Elles sont regroupées sur notre site internet lamarmite-asso.fr. Pour toutes demandes veuillez s'il vous plaît nous contacter sur lamarmite.plouf@gmail.com ou par téléphone au 06-95-10-74-17 (Alexia) ou 06-06-63-95-51 (Maryline)

L'adhésion est obligatoire et est en sus du tarif des activités : 20€ pour une adhésion individuelle ou 30€ pour une adhésion familiale.

Les cours mis en place aujourd'hui sont:

- ❖ Le Pilate : le lundi de 10h à 11h00 et de 20h à 21h avec Sandrine Caron à la salle du foyer rural
- ❖ La méditation guidée : le lundi de 18h30 à 19h00 avec Sat Prem dans la salle derrière la mairie
- ❖ Le yoga Kundalini : le lundi de 19h00 à 20h30 avec Sat Prem dans la salle derrière la mairie
- ❖ L'ensemble vocal : le mardi de 19h00 à 20h30 avec Nora Strike à la salle de Châteauneuf face au château.



En alternance une semaine sur deux :



- ❖ Le bébégymp : avec Victoria le mercredi de 16h30 à 17h00 puis de 17h15 à 18h00 à la salle du foyer rural (pour les 3-6 ans)
- ❖ Les ateliers Montessori : avec Ambre le mercredi de 15h00 à 16h00 puis de 16h30 à 17h30 à la salle du foyer rural (pour les 3-6 ans)

- ❖ La zumba : le mercredi de 18h30 à 20h et de 20h à 21h30 avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural
- ❖ La danse modern'jazz (pour enfants): le jeudi de 17h15 à 18h avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural
- ❖ Le pound fit : avec Sandrine de 18h00 à 18h50 à la salle du foyer rural
- ❖ Le Qi Gong : le jeudi de 19h00 à 20h15 avec Fabienne Lainé à la salle du foyer rural



- ❖ Le théâtre adultes : un vendredi par mois, à partir de 20h à la salle du foyer rural (ou autre)
- ❖ La zumbaby : un samedi par mois de 11h à 12h avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural
- ❖ Le théâtre enfants : un samedi sur deux, de 14h à 17h à la salle du foyer rural ou autre suivant disponibilités avec Juliève Dinota

La marmite organise également des événements ponctuels tout au long de l'année, vous pourrez les retrouver dans ce bulletin municipal.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour voir les mises à jour. (lamarmite-asso.fr)

lamarmite.plouf@gmail.com

lamarmite-asso.fr

Alexia Troncy : 06.95.10.74.17

Les tickets pour l'utilisation du terrain sont en vente :

- à la boulangerie BESANÇON de Saint Maurice
- à l'épicerie VIVAL (Saint-Maurice)
- au secrétariat de Mairie (Saint-Maurice)

L'abonnement annuel est fixé à 27 € pour les adultes et à 16 € pour les enfants de moins de 14 ans, un forfait couple est fixé à 45 €.

Le tarif horaire est fixé à 7 € et à 1,50 € pour les personnes invitées par un adhérent.

Un forfait spécial « juillet-août » est fixé à 17 € pour les adultes et à 8 € pour les enfants de moins de 14 ans. Pour le tarif annuel, la clé est remise avec la carte d'abonnement, et devra être rendue en fin d'année.

Pour le tarif horaire, la clé est remise contre une caution de 5 € ou une pièce d'identité. Chaque joueur doit s'inscrire sur le tableau prévu à cet effet au terrain.

Compagnie Tempo

Cette année la compagnie TEMPO a présenté son spectacle « Les Frères PEREZ » sur de nombreux festivals : festival Cirque Autour à Chamrousse, Festirue à Decize, fête du Beaujolais Les Sarmantelles, Chorale de Roanne etc...

Avec une équipe élargie, nous avons animé des ateliers cirque avec les enfants du centre de loisirs de Colombier en Brionnais, Saint Denis de Cabanne : activité ludique qui demande cependant aux enfants concentration, maîtrise et persévérance.



Pour la réussite du spectacle, il nous faut beaucoup de préparation, c'est pourquoi vous pouvez voir sur les hauteurs de La Matrouille le chapiteau de la compagnie qui nous sert de lieu de répétition.

Le chapiteau agréé depuis 2015 a été mis à disposition de plusieurs municipalités dans le cadre festival ou autre événement.

Cette année 2016 et jusqu'en juin 2017 les trois artistes de la compagnie (Michelle, Anthon, Alexandre) travaillent essentiellement au Cabaret Elégance à Renaison.



de

Nous favorisons aussi la rencontre avec d'autres artistes de cirque que nous retrouverons sous notre chapiteau pendant le mois de décembre à Paray le Monial puis Charlieu.



Pour l'année 2017 les projets ne manquent pas. Nous préparons dès à présent notre tournée d'été avec notre équipe administrative et technique indispensable au bon déroulement des manifestations.

Vous pouvez nous suivre sur le site de la compagnie www.compagnietempo.com avec le calendrier des représentations et autres informations.



**Meilleurs vœux circassiens à tous
La compagnie TEMPO**

Campagn'art

Campagn'art a brillé littéralement de 1000 feux le dernier week-end de juin !

Près de 1100 personnes nous ont fait le plaisir de partager ce festival anniversaire. Habitants et festivaliers se sont réunis durant les 3 jours sur les deux villages de St Maurice-lès-Châteauneuf et Châteauneuf autour d'une envie commune : fêter dignement ces 15 ans sur le Thème de la phosphorescence.

Cette année a été un nouveau tournant pour l'association, tant dans la formule proposée que dans l'organisation :

+ Travailler avec un artiste invité et l'impliquer dans la vie des villages durant 3 mois a été riche d'expériences, nous sommes convaincus de développer ce type de collaboration dans les éditions prochaines.

Exposer son travail en prolongeant le festival sur une semaine permet de se rapprocher des habitants et de créer ainsi plus de proximité.



extraOrdinaire

+ Apporter une offre culturelle toujours plus diversifiée et de qualité et valoriser le patrimoine local par des pratiques artistiques restent notre fer de lance ! Une programmation musicale et artistique autonome semble générer plus d'interactivité avec le public.

A l'image de cette marguerite, symbole de l'évènement, nous organiserons cet évènement "beaucoup, passionnément, à la folie" avec toujours plus de nouveautés et de curiosités, **les 23 et 24 juin 2017**.

festival
campagnart



"beaucoup, passionnément, à la folie"

Échanges de savoir

Rendez-vous tous les 1^{er} mardi du mois de 14h00 à 18h00. Voici le calendrier pour 2017 :

3 janvier	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
7 février	• Saint Edmond
7 mars	• Tancon
4 avril	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
2 mai	• Saint Edmond
6 juin	• Tancon
4 juillet	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
5 septembre	• Saint Edmond
3 octobre	• Tancon
7 novembre	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
5 décembre	• Saint Edmond

Mosaïque, pergamano, broderie suisse, tricot, fabrication de sac en tissus, recettes de cuisine ect.....



Venez nombreux à nos après-midi récréatifs.

Expos en Chœur

En 2016, Expos en chœur ouvrait la Chapelle aux artistes confirmés ou débutants pour la 28^{ème} année.

Et encore une fois, nous avons pu compter sur l'aide de l'office de tourisme de Chauffailles. En effet, le jour de l'inauguration, le triporteur accueillait les invités au portail, apportant une touche pittoresque à notre petit évènement.

Cette année, se sont succédés, sur huit semaines d'expositions, 16 exposants: photographie, peinture, poterie, pliage de livres, petite bijouterie, meubles bois, tableaux en tissu et laines.

La photographie a permis de voir scintiller la nuit, les édifices et monuments de notre village et village voisin, la peinture a coloré la chapelle, la poterie, le bois, les bijoux, la laine l'ont réchauffée.



Moins de 2000 visiteurs qui se sont succédés dans la chapelle, mais toujours plus d'échanges entre nos exposants et les promeneurs.

Nous sommes prêts à recevoir toute proposition d'exposant pour l'été 2017.

Et pour voir ou revoir les expos, pour vous inscrire, notre site internet :

www.expos.st-maurice.fr

Michelle Corre - Présidente
03 85 26 29 37

Comité foire

Le Comité de la Foire a fêté en 2016 sa 32^{ème} édition
sous le thème : « Laissez parler les p'tits papiers..... »

Mais pas un p'tit papier n'avait échappé à l'œil attentif de nos enfants de l'école primaire qui, sous la direction de leur instituteur, dans le cadre d'une sensibilisation à notre environnement, avaient ramassé **tous** les papiers et objets abandonnés sur le site. Aussi les monteuses du samedi ont installé les stands sur un espace complètement « clean », et les exposants du dimanche ont cherché les poubelles et ont rendu aux enfants le lieu comme ils l'avaient trouvé : **félicitations à tous les enfants**.

Pour animer gracieusement le début de soirée du samedi, le bureau de l'association avait invité un spectacle de Guignol à se produire. C'était un peu sonore pour les petits, mais les enfants se sont pris au jeu et ont vécu avec Guignol ses démêlés avec le gendarme.

Le traditionnel moules-frites, a conclu la soirée.

Comme l'an dernier, les brocanteurs sont arrivés tôt, très tôt, moins nombreux qu'à l'ordinaire, mais tout aussi agréables que les autres années, malgré les consignes de sécurité nouvelles. L'air était un peu frais tôt le matin, mais nous avons eu une journée très douce et sommes repartis le soir avec des couleurs.

Heureusement que le stand des nounous avait prévu comme d'habitude ses activités, les structures gonflables et trempolino n'étant pas là, les enfants ont pu, comme chaque année, s'occuper jusqu'au soir aux activités manuelles.

Les bénévoles de la bibliothèque étaient ravies de leur journée, qu'elles ont passée dehors pour la première année.

A la tisanière, gaufres à « gogo », confiture maison ou chocolat pour les accommoder, dans la bonne humeur.

Enfin, en cuisine, l'équipe des cuistots et de leurs « commis » solidaires a une fois de plus « assuré ».

Les stands se sont montés le samedi, encore une fois au soleil, le démontage des bâches du dimanche soir a fini juste avant cette pluie promise depuis le matin. Et le lundi, nos bénévoles ont pu terminer le rangement dans la bonne humeur.

Le repas de samedi midi avait tenu ses promesses, on s'est même demandé si les bénévoles allaient pouvoir se lever de table.....

Merci aux bénévoles, anciens et nouveaux, de leur investissement.

Alors si vous voulez vous aussi prendre un peu de bon temps avant et après la fête rejoignez-nous ! Ne manquez pas le repas des bénévoles du mois de mars, toujours sur la même formule.

L'édition 2017 se prépare et c'est la **33ème foire-brocante, et le thème ?**

« Fleurs et plantes..... »

Michelle Corre - Présidente
03 85 26 29 37

Bibliothèque - Relais lecture

L'année 2016 se termine avec un bilan satisfaisant pour la bibliothèque. Nous sommes 9 bénévoles.

L'année 2016 se termine avec un bilan satisfaisant pour la bibliothèque.

Nous sommes 9 bénévoles qui se relaient afin de permettre l'ouverture au public deux jours par semaine :

le mercredi de 14h30 à 16h30

le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

L'abonnement est de 9€ pour les adultes et 4€ pour les enfants.

De nombreux romans, bandes dessinées, documentaires et policiers ainsi que des CD sont à votre disposition au prêt.

Début juillet, nous avons mis en place une exposition « du grain au four » avec l'aide de nos boulangers Jérôme et Aurélie et de la minoterie Meignant de Chenay le Chatel qui nous a fourni les différentes farines utilisées pour la fabrication du pain. Nous avons une valise de belles affiches et des livres prêtés par la bibliothèque municipale.

Puis, avec la médiathèque de Chauffailles, le troc livres » a eu lieu le samedi 22 octobre à Saint Maurice.



Des travaux de rénovations sont prévus à la bibliothèque. Nous aurons une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite dans la cour de la mairie et surtout un nouvel espace plus grand et plus agréable pour nos lecteurs.



Meilleurs vœux et bonne année à tous.

Gymnastique Rythmique et Sportive

Une activité gym maintien en forme, qui s'adresse à toute personne dès son entrée en retraite, a lieu tous les jeudis de 10 h à 11 h salle du foyer rural à Saint-Maurice.

Antenne du G.R.S. de Chauffailles, le groupe se compose actuellement de 40 adhérents de Saint-Maurice, Saint-Edmond, Saint-Igny de Roche, Chassigny, Tancon et autres.

Les cours, à la portée de tous, hommes et femmes, sont pratiqués de septembre à juin dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cinq animatrices les assurent à tour de rôle.

Si vous désirez vous joindre à nous, prenez contact, nous serons heureux de vous recevoir les jeudis (la 1^{ère} séance est offerte afin de voir si cela vous convient).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, à toutes et à tous, une très bonne année 2017.

Les animatrices



Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est une association loi 1901 composée de parents bénévoles et assurant le règlement au traiteur, la facturation et l'encaissement auprès des familles des repas servis aux enfants tout au long de l'année scolaire. Elle est aidée en cela par la municipalité qui met à son service une employée communale, Madame Laurence CHETAILLE qui assure la commande des repas mais également le réchauffage et le service de celui-ci. Les repas restent encore cette année confectionnés par le traiteur Philippe MILLET de Charlieu.

2016 aura été une année de renouvellement et de nouveauté pour la cantine. En effet, en février, après 6 ans de dévouement le bureau en place décidait de confier sa mission à une nouvelle équipe de parents bénévoles lors d'une assemblée générale extraordinaire. Un grand merci à l'ancienne équipe qui a œuvré année après année pour que le prix des repas servis à nos enfants reste très raisonnable.



De gauche à droite : Philippe Basseuil, Marie-Ange Delorme, Angélique Lorton, Marie Grouiller, Bernard Crétin

En septembre dernier, malgré le succès de la « journée pizzas » le nouvelle équipe a malheureusement dû voter une augmentation du prix des repas qui est désormais au tarif de 3.70 € sans cotisation et de 3.10€ avec une cotisation annuelle de 39€ payée en 3 fois. Les repas peuvent se réserver ou se décommander en laissant un message au plus tard la veille avant 19h au 06 85 28 30 73.

Changement notable également puisque depuis le 15 novembre dernier, la cantine a déménagé dans le nouveau bâtiment périscolaire construit par la commune à côté de l'école ce qui offre une capacité d'accueil beaucoup plus importante dans des locaux flambants neufs et limite les trajets à pied précédemment imposés aux enfants.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du 20 mai 2017 pour la prochaine vente de Pizzas qui aura à nouveau lieu derrière la mairie. Nous comptons sur votre présence pour assurer le succès de cette manifestation qui nous permet de continuer de proposer un service de qualité à nos enfants à des prix très modestes et vous rappelons que les parents souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenus.

L'ensemble du bureau du restaurant scolaire vous souhaite une excellente année 2017.

Le Président
Philippe BASSEUIL

ADMR

De Châteauneuf et communes environnantes



L'ADMR de Châteauneuf existe depuis plus de 60 ans sous forme d'une association affiliée à la fédération départementale des ADMR de Saône et Loire, agréée par la préfecture et autorisée par le Conseil Départemental pour offrir des services à la personne.

L'activité de l'ADMR de Châteauneuf rayonne sur 8 communes:

Anglure sous Dun	Saint Edmond
Chassigny sous Dun	Saint Martin de Lixy
Châteauneuf	Saint Maurice lès Châteauneuf
Mussy sous Dun	Tancon

Ainsi que sur les communes de Coublanc et Saint Igny de Roche pour le portage de repas à domicile.

En outre, un service de téléassistance est proposé par l'intermédiaire de la société FILIEN. Les principales activités sont :

- l'aide aux familles, en particulier au jeune enfant avec souvent l'aide de la CAF
- l'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades, avec la participation du Conseil départemental dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées, ou des mutuelles
- la garde à domicile d'enfants ou de personnes adultes (CAF et APA selon les cas)
- l'aide « Tous publics », à la demande, possibilités de réduction d'impôts
- le portage de repas.

En 2016, le portage repas est passé de liaisons chaudes à liaisons froides. Cette modification a impliqué un changement de véhicule, une rationalisation des tournées qui ne sont effectuées dorénavant qu'un jour sur deux, et une redéfinition de nos relations avec notre fournisseur. Après un temps d'adaptation, les bénéficiaires de ce service apprécient le changement, et la qualité des repas s'est améliorée.

Toutes ces activités sont assurées par 25 salariées qualifiées pour les différents types d'interventions, qui chaque année suivent des formations afin d'offrir le meilleur service possible dans le cadre d'une démarche Qualité.

Un audit interne avait été effectué en 2015, et 2016 a vu la réalisation d'un audit externe, par un cabinet spécialisé, dont les résultats permettent le renouvellement de l'agrément délivré par le Président du Conseil Départemental.

En quelques chiffres, l'ADMR Châteauneuf, c'est :

- 130 personnes bénéficiaires des services
- 18 000 heures d'interventions, dont 50 % financées par le Conseil départemental dans le cadre de l'Aide aux Personnes Agées (APA), et 1 500 par la CARSAT
- 8 400 repas portés à domicile
- 52 400 Km parcourus
- 25 salariées, qui ont bénéficié globalement de 130 heures de formation en 2016

- 15 bénévoles qui œuvrent pour l'association, de la constitution des dossiers au suivi des interventions des salariées et à la gestion du personnel.

Pour financer en partie ses actions, en particulier l'après-midi récréatif offert aux bénéficiaires de ses services, l'ADMR organise diverses manifestations.

En 2017, les manifestations suivantes sont prévues :

- Le 15 janvier, choucroute à la salle des fêtes de Tancon
- A partir de septembre, vente de calendriers ADMR.
- Le 5 novembre, vente de gâteaux, en association avec Familles Rurales
- Le 12 décembre, concours de Belote à Saint Edmond.
- Pour ces réalisations, de nombreux bénévoles occasionnels interviennent, qu'ils en soient remerciés.

Le siège social de l'Association est situé au bourg de Saint Maurice, maison Chopelin.

L'ADMR est agréée par les services fiscaux pour les services d'aide à la personne, que ce soit les personnes âgées ou les familles bénéficiaires de la PAJE (Prestation Au Jeune Enfant), ce qui donne droit à un crédit d'impôts correspondant à la moitié des dépenses. Les CESU peuvent en outre être utilisés pour régler les factures.

Si les prestations au profit des personnes âgées sont très connues, celles pour les familles le sont moins, alors que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde des aides intéressantes lors d'événements joyeux, arrivée d'un nouvel enfant, ou pénible, maladie ou accident d'un parent par exemple. Les familles dans ces situations ne doivent pas hésiter à se renseigner à la CAF ou à nos bureaux, l'aide que l'ADMR peut apporter soulagera bien les parents dans de nombreuses tâches matérielles.

Le bureau de l'association est constitué de personnes issues des différentes communes. L'association recherche cependant d'autres bénévoles pour les aider dans la gestion et renouveler l'équipe. Toutes les bonnes volontés sont attendues et seront bien accueillies.

Tout renseignement peut être obtenu au bureau ouvert le lundi de 9h à 12h et tous les après-midi du lundi au vendredi, 14h30 à 17h.

Téléphone 03 85 26 23 49 (répondeur en cas d'absence)

Adresse courriel : info.chateauneuf@admr.org

En cas d'urgence, une permanence téléphonique est assurée au 07 77 08 50 15

L'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups »

L'association s'adresse à tous les parents des enfants de l'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Elle a pour objectifs :

- de permettre à tous les parents de se connaître et de se rencontrer,
- de soutenir les enseignants pour financer des projets extrascolaires (sorties, voyages scolaires, etc...)

Sur 2016, nous avons renouvelé la vente de fleurs. Le bénéfice a été de 517.30€.

L'argent de la buvette lors de la porte ouverte de l'école du 25 juin 2016 a été reversé à la coopérative scolaire soit un montant de 195€.

L'association va participer financièrement au voyage scolaire de 3 jours prévu en 2017 ainsi qu'à la sortie scolaire des maternelles.

On vous donne dès maintenant rendez-vous à la vente de fleurs le 18 et 19 mars 2017.

**Nous remercions toutes les personnes qui se mobilisent,
parents, habitants du village, familles ...**

**Nous restons ouverts à d'autres propositions et
aux bonnes volontés pour nous rejoindre.**

La présidente
Vanessa BASSEUIL

Association « Les rêves d'Audrey »

Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour le 18 avril 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions. Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON, notamment par un soutien aux "Blouses roses", association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de contribuer au mieux-être des personnes malades. Cette association propose en effet des activités aux enfants hospitalisés, auxquelles Audrey appréciait d'y participer.

- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en extension du terrain multisports de type Agorespace existant.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Ce projet a pu aboutir en fin d'année 2013 et a été inauguré le 14 décembre 2013, en souvenir d'Audrey. L'équipement sportif de proximité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, est désormais accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre et à l'animer.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus ces dernières années.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr .

Le président
Sébastien GROUILLER
Brochevet
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
sebarie@aliceadsl.fr





DUN SORNIN FOOT
SAISON 2015-2016

Chassigny - La Chapelle – St Maurice

Site web : <http://dunsorninfoot.footeo.com>

Email : st-maurice.dsf@bourgogne-foot.fr

Label Ecole de foot depuis 2012

et renouvelée en

Label Jeunes Espoir jusqu'en 2019

avec des éducateurs diplômés

dans chaque catégorie

166 licenciés

Dont 86 jeunes de U6 à U18



Événements Importants de la saison :

19-20 Décembre 2015 :

Tournoi de Noël de Coublanc U7-U9-U11-U13 réunissant 32 équipes



27 Avril 2016 : Venue de l'arbitre international
Clément Turpin à La Chapelle sous Dun



Pour tous renseignements sur le club, alors contactez

Président : Maurice BONNETAIN - 03 85 26 05 53 - dsf.foot@gmail.com

Correspondant : Yann LAROCLETTE - 06 85 58 72 25 - yann_larochette@yahoo.fr



U7



U9



U11



U13



U15



U18



Senior A



Senior B



Senior

C

E
C
O
L
E

D
E

F
O
O
T

Club de l'amitié

Le club de l'amitié compte 73 adhérents .

Les rencontres sont le 2ème et 4ème jeudi du mois, sauf en août : c'est les vacances !

A chaque réunion du club un goûter est servi, chaque occasion est bonne à souhaiter, en janvier bien sur ce sont les galettes après on enchaîne en février avec la chandeleur et ses crêpes suivie de mardi-gras et ses bugnes.



Le troisième lundi de janvier le club participe à la dictée avec le club de Tancon .



Le 18 février 2016 le club a organisé un thé dansant pour la première fois .

Le 18 mars 2016 le club a organisé un concours de manille bien doté, toutes les doublettes sont primées.

Courant mai a lieu un interclub des deux cantons (Chauffailles et La Clayette). Une marche est organisée suivie d'un pique-nique tiré du sac.



En juin on s'évade pour le voyage cette année direction Annecy visite de la ferme de Charbonnière suivie d'un repas composé de spécialités régionales (tartiflette, diots, fromages)

Le 23 juin nous avons souhaiter les anniversaires (70 et 80 ans)



Tous les conscrits étaient là pour souffler les bougies et bien sur déguster le traditionnel gâteau d'anniversaire.

Le 25 août le repas grenouilles avait lieu à Tancon

Le 20 octobre 2016 le club organiser un deuxième thé dansant animé par l'orchestre Jérôme Arnaud & Aurélie Gourbeyre.

Le 6 novembre 2016 avait lieu à la salle du foyer rural le repas paëlla.



L'année au club se termine par le traditionnel repas de Noël le 8 décembre.

Quelques dates à retenir en 2017

- ❖ 12 janvier 2017 : Tirage des rois
- ❖ 26 janvier 2017 : Assemblée générale
- ❖ 2 février 2017 : Thé dansant
- ❖ 1er juillet 2017 : Concours de pétanque
- ❖ 5 novembre 2017 : Repas paëlla

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié
Téléphone : 03.85.81.16.38 ou 03.85.26.25.77

Rétro club Castelneuvien

L'association du rétro club castelneuvien de St Maurice lès Châteauneuf présente en ce début d'année aux habitants de la commune ses vœux pour celle-ci. Bonheur, Joie et Santé pour ceux qui sont malades. Réussite scolaire à ceux qui ont des enfants scolarisés. Réussite professionnelle aux artisans et commerçants de la commune.

Malheureusement, cette année pour le rétro club a été bien triste avec la disparition de deux membres de l'association. Tout d'abord BRON Éric de Saint Maurice, membre assidu depuis de nombreuses années et qui ne manquait jamais les expositions rétro mobiles régionales, aussi bien au rétro club que celles du Deuch Veau club charolais. Monsieur BRON Éric était un homme de théâtre au sein de la troupe Bel Air de Saint Christophe en Brionnais. Il était le bout en train de cette troupe.

Puis Monsieur CAYOT Bernard. Par sa profession d'électricien auto à La Clayette très connu régionalement. Il était membre du rétro Club et vice-président de l'association. Bernard aimait se rendre les dimanches dans les brocantes régionales pour chiner.

Lors de la réunion de début septembre il souhaitait voir en membre de l'association l'épauler dans sa fonction. Le sujet sera porté lors de l'assemblée générale de janvier.

Au cours de cette année, le rétro club avait prévu une sortie en car au salon automobile de Genève. Faute d'inscriptions suffisantes, cette sortie fut annulée. Cela n'est que partie remise, espérant avoir plus de réponses positives pour 2017 !



L'exposition rétro mobile du rétro club du mois de juin 2016 fut une belle réussite. Nous avons eu cette année un temps plus clément par rapport à 2015. Nous avons constaté qu'il était venu plus de visiteurs et plus de participants venus en voitures anciennes (150). La présence d'exposants en voitures miniatures dont Daniel Michel de Perrecy les Forges qui est présent depuis de nombreuses années. Merci à Lui.



Également présents des exposants en accessoires et pièces détachées. Ces derniers commencent à venir pour se faire connaître. Nouveauté cette année, le rétro Club organise une balade le matin et en début d'après-midi aux alentours de Chauffailles. Merci à Gérard pour le parcours et à l'accompagnement. La balade sera reconduite en 2017 !

Dans l'après-midi, voir venir à l'exposition quelques qui ont fait une halte dans le parc rejoindre Lyon. Ils sont venus à la camions dans le Brionnais le Bertrand Lapalus de l'association Villerest pour cette halte surprise.



l'heureuse surprise de magnifiques camions du Château avant de balade des vieux samedi. Merci à auto musée de

Cette année, nous sommes partis en car complet au salon rétro mobile à Epoqu'auto à Chassieux. Les nouveaux participants étaient ravis de trouver autant de véhicules, de clubs et d'exposants en pièces détachées, ainsi que de livres et revues. Nous avons terminé au Bistrot autour d'une pizza. Cette année la sortie au salon de Chassieux sera le dimanche 12 novembre 2017.

Je remercie les membres de l'association d'être présents aux réunions de préparation de notre grosse manifestation annuelle qui est l'exposition rétro mobile.

Ceux qui désirent rejoindre le Rétro club peuvent venir à notre assemblée générale le vendredi 20 janvier 2017.

Le président : Jacques Guittat

Arcane 17 Des arts à la grange

ARCANE 17 et le Festival de Bourgogne du Sud Un bilan très positif en 2016

Le bilan 2016 a fortement confirmé l'inscription artistique du Festival de Bourgogne du Sud.

Les concerts ont développé deux axes prépondérants pour ce festival qui articule ses programmations sur les voies de l'innovation et de la tradition.

Avec **Bach Clarinet**, Béatrice Berne et Jean-Marc Fessard ont relevé un défi majeur : transcrire et interpréter des œuvres baroques sur des clarinettes modernes. Les deux artistes ont conquis leur public et montré une fois de plus leur savoir-faire à toute épreuve. Ils ont su mettre en valeur les pièces pour clavier, des canons extraits de l'art de la fugue et des variations Golberg dont ils ont fait chanter les voix et leur contrepoint. Forts de toutes les esthétiques, Béatrice Berne et Jean-Marc Fessard sont promus par le label Clarinet Classics à Londres qui édite leur nouveau disque *French Clarinet Exports* cet automne (parution en France le 31 octobre).



Le concert **La Veillée Imaginée** a ressuscité les veillées d'antan pour faire découvrir les airs du répertoire traditionnel du Massif Central. Depuis 2005, le festival rappelle nos sources musicales et la dette de la musique savante à l'égard des musiques populaires et orales, pour souligner la continuité créatrice de l'invention. Avec la *Veillée Imaginée*, c'est une instrumentation variée et appropriée qui a souligné les chants de bergers, au chalumeau et à la clarinette occitane, tandis que, par ailleurs, les bourrées et polkas ont résonné au rythme de l'accordéon diatonique et aux harmonies de la guitare. Patrice Rix (vielle et accordéon diatonique) est un spécialiste diplômé de musiques traditionnelles (D.E.), il enseigne au conservatoire régional de Clermont-Ferrand. Béatrice Berne (lauréate de nombreux concours internationaux) et Matthias Collet sont également professeurs titulaires de ce même conservatoire. Ces artistes allient à une carrière de concertistes une expérience d'enseignement particulièrement féconde.

La tournée de théâtre musical a présenté une adaptation du texte biblique de **L'Ecclésiaste** dans sept villes et villages. La qualité du jeu théâtral de Martine Chiffot et Maxime May et la pertinence de l'interprétation musicale de Béatrice Berne ont étonné le public, qui a découvert une véritable et poignante dramatisation de ce texte plutôt méconnu malgré les fréquentes citations qui en sont faites çà et là. Quelques extraits musicalisés des révélations reçues par Hélène Kowalska dans les années 30 complétaient cette représentation. Les spectateurs ont pu mesurer la profondeur poétique et spirituelle de ce condensé théologique. Mettre à la portée de tous les grands textes du patrimoine spirituel est un des objectifs du Festival de Bourgogne du Sud, qui a développé un concept de tournée en Charolais-Brionnais, dès 2004, avec l'adaptation des **Fioretti** à partir de laquelle un film a également été produit par Martine Chiffot avec la Compagnie Lyonnaise de Cinéma et le soutien du CNC.

L'exposition **Fiat Lux** accompagnait le festival à la grange d'Arc. Elle présentait des photographies évocatrices des sources de lumière, en écho aux textes de la *Genèse* et à ceux de Baldine Saint Girons, auteur d'un ouvrage au titre éponyme. Ce parcours iconique était ourlé par une composition musicale contemporaine de Béatrice Berne, mêlant voix et vibrations cosmiques en hommage aux

luminaires diurnes et nocturnes. Les expositions sont offertes au public, qui trouve une occasion de recueillement et d'exploration du visible à travers des images photographiques (ou autres) inédites et saisissantes. Ces expositions font écho aux spectacles depuis les débuts du festival. Elles rappellent les subtiles correspondances des différents arts visuels et sonores.

FESTIVAL 2017 **SUBLIMIA CAELI. 15^{ÈME} EDITION DES ARTS A LA GRANGE.**

Le Festival célébrera sa 15^{ème} édition en 2017. Cet événement anniversaire est le fruit d'une volonté constamment réaffirmée d'œuvrer dans le champ artistique au service de la tradition et de l'innovation. La création d'un festival en 2003 a répondu aux nécessités locales en faisant œuvre et, ce, durablement, au gré de thématiques récurrentes, en osmose avec le terroir et sa population. La 15^{ème} édition sous le thème des *Sublimia Caeli* (*Les hauteurs sublimes du ciel*) rappellera ce qui, de la terre au ciel, nous élève et nous délivre par les voies conjointes des différents arts associés.

Baldine Saint Girons, membre de l'Institut, professeure émérite d'esthétique, ouvrira le festival avec une conférence donnée au musée du Hiéron le 5 juillet à propos *Du beau, de la grâce et du sublime*, trois principes de création et de contemplation qui gouvernent nos expériences esthétiques, que nous en ayons conscience ou non.

Deux concerts fourniront deux parfaits exemples à ces considérations introductives, les 22 et 23 juillet en l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf avec une incursion baroque, où le beau, le sublime et la grâce entrelacent leurs accents, pour violon (Hélène Lacroix), clavecin (Laurent Stewart), chalumeaux et clarinettes anciennes (Béatrice Berne) aux bons soins de spécialistes de ces instruments d'époque, dans le plus pur respect de la tradition. En fin de festival, le 12 août, c'est la musique romantique qui, au gré d'un concert pour piano et clarinette invitant Béatrice Berne, clarinettiste virtuose, et la célèbre pianiste japonaise Masako Nakai, mettra en perspective le beau et le sublime, dans la déferlante passionnée des œuvres que l'inquiétude post révolutionnaire a inspirées.



Entre temps, la troisième biennale des Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais, créées et animées par Martine Chiffot-Comazzi, développera les thèmes de l'enfer et du paradis, sur l'axe de l'épouvante et du merveilleux autour de la présentation du film *L'Ineffable* et d'extraits du *Livre des Merveilles*, ainsi que d'autres œuvres cinématographiques. Diverses conférences de Martine Chiffot à propos du fantastique, de la démonologie et des conceptions de Lovecraft compléteront ces projections. Les projections auront lieu dans des cinémas et des musées, à Paray, Chauffailles, La Clayette, etc., en juillet et en août, le programme détaillé est en cours d'élaboration.

Une exposition rétrospective des quinze éditions successives se tiendra à la Grange d'ARC, où photographies, extraits de spectacles, de concerts et de films seront proposés à la curiosité du public. Depuis 2003, ce sont plus de cinquante créations et diverses diffusions qui ont été proposées en Charolais-Brionnais pour mettre en valeur édifices et paysages au gré de manifestations inédites et inventives. Du festival des arts à la grange au festival de Bourgogne du Sud des chemins se sont ouverts pour le public, qui a fidèlement su répondre à un fervent appel engagé en faveur de l'art authentique et d'un renouveau culturel espéré par notre temps.

Arcane 17 des arts à la grange D8 Ecorchets 71740 Saint Maurice lès Châteauneuf

www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud

03 85 26 29 07

16^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice

Depuis 2001, un certain nombre de communes de France et d'Europe, dont le nom comporte le patronyme de « Saint Maurice », ont pris l'habitude de se retrouver chaque année en l'honneur de leur saint patron.

Après avoir reçu les délégations par deux fois, en 2003 et 2015, nous étions invités cette année à Saint Maurice lès Charencey dans le département de l'Orne, en Normandie, plus précisément dans le Perche, région célèbre pour ses chevaux de trait.

Au vu de la distance, et soucieux de ne pas trop abuser des longues étapes, le choix a été fait de programmer ce déplacement sur trois jours, du vendredi 26 au dimanche 28 août.

Afin d'agrémenter ce voyage, le programme concocté par le bureau de l'association « Les Amis Charolais de Saint Maurice » comprenait une halte à Chartres, avec, après un repas réparateur d'un lever très matinal puisque le départ avait eu lieu à 6h, visite de la magnifique cathédrale, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, sous la conduite d'un guide passionnant très au fait de l'histoire de ce monument des XII et XIII siècles, et qui nous a fait découvrir en particulier l'admirable ensemble de vitraux de ces époques. Des travaux de nettoyage intérieur se réalisent en permanence, et les parties restaurées montrent bien, par comparaison, ce que l'usure du temps produit sur un tel chef d'œuvre.

Cette visite s'est poursuivie par un tour de la ville à bord d'un train touristique, avec commentaires qui nous ont permis d'apprécier un peu plus cette belle ville et ses quartiers historiques.

Déplacement en fin d'après-midi vers l'hôtel qui devait nous accueillir pour deux nuits, situé à quelques kilomètres seulement de Saint Maurice lès Charencey.

Le déroulement des rassemblements suit un programme assez immuable, qui mériterait cependant d'être rajeuni pour redonner un peu plus d'attrait à ces manifestations. Il est vrai qu'il n'est pas facile de modifier ce qui fonctionne bien. Lors de la réunion des maires et présidents des diverses associations de Saint Maurice, la question de renouvellement de l'organisation de ces journées se pose, mais la solution n'est pas encore trouvée. Cela sera pourtant indispensable si l'on veut maintenir l'envie de participer à ces rassemblements.

La matinée du samedi fut consacrée au marché des régions, avec les traditionnels produits de chacun, certains étant attendus avec impatience, tels les pruneaux de Saint Maurice de l'Estapel (Lot et Garonne) ou les saucissons de Saint Maurice de Lignon (Haute Loire), de même que la fondue de nos amis suisses et leur Fendant.

Après la présentation de chaque village par son maire ou un représentant d'association, « l'apéritif baladeur » a ouvert le repas de midi.



L'après-midi fut l'occasion de visiter l'abbaye de La Trappe, à Soligny la Trappe, fondée au XII^e siècle, sous la conduite, selon les groupes, soit d'un moine passionnant au grand sens de l'humour, soit d'un autre beaucoup plus austère qui n'incite pas vraiment à venir rejoindre cette communauté religieuse. La visite cependant mérite d'être faite, soit pour découvrir la beauté des bâtiments, soit pour connaître la vie des religieux depuis le Moyen Age, et les règles strictes qui régissaient leurs journées, partagées entre la prière et le travail.



Soirée détente, ouverte par l'apéritif à l'occasion duquel notre délégation et celle de Saint Maurice la Souterraine (Creuse) rivalisent pour faire déguster leur viande, charolaise d'un côté et limousine de l'autre. Repas de gala, animé par la troupe des Normands de Crulai et un petit orchestre local.

Dimanche sans surprise, messe très vivante, cérémonie au Monument aux Morts, dernier repas et les « au revoir » qui précèdent les retrouvailles de l'année suivante.

En 2017, le 17^{ème} **Rassemblement aura lieu à Saint Maurice Sur Fressard** dans le Loiret, près de Montargis, **les 3 et 4 juin**, fête de la Pentecôte.

Cette année, notre délégation, mais aussi celles de plusieurs autres délégations, était moins nombreuse que d'habitude, 32 personnes au lieu des plus de 40 habituelles. Bien sûr, depuis 2001, certains ont vieilli, d'autres ont disparu, il s'avère nécessaire de nous renouveler, d'attirer de nouveaux participants et de rajeunir nos membres. Un appel est donc lancé aux jeunes, aux nouveaux habitants de la commune, à tous ceux qui veulent s'investir dans l'association pour répondre aux demandes de participations au prochain rassemblement, à l'aide du bulletin de pré-inscription joint au bulletin communal. De même, l'équipe dirigeante de l'association a besoin de sang neuf, n'hésitez pas à vous proposer, vous êtes attendus.

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez consulter le site national des rassemblements :
www.rassemblement-des-saint-maurice.fr

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint Maurice lès Châteauneuf pour cette saison 2016 / 2017 est composée de 11 sociétaires dont l'arrêt de M. Julien DUCRET chasseur depuis de nombreuses années à la société communale, avec plaisir nous avons le retour de M. Robert LAPALU et l'adhésion d'un jeune chasseur M. Thomas PICARD.

Certes la chasse est un loisir, un sport mais également un moyen de protéger la nature par la gestion de la faune sauvage notamment avec le prélèvement de nuisibles. Sur cette photo nous avons l'ensemble de chasseurs lors de notre journée de chasse aux gros gibiers et aux nuisibles du mois d'Octobre, comme vous pouvez le constater, il faut être nombreux donc avis aux chasseurs ou aux futurs chasseurs de venir rejoindre notre équipe.

En 2017 la société de chasse communale de Saint Maurice lès Châteauneuf comme l'an passé organisera un **Thé dansant le Jeudi 23 Mars 2017** à partir de 15h à la salle du foyer rural, pour **toutes réservations, téléphoner à M. Georges GINET au 03-85-26-23-33 ou au 06-42-43-39-58.**

Mais aussi, nous organisons un **concours de pétanque** amateur en doublette le **Samedi 10 Juin 2017** à partir de 13h 30 au stade municipal de St-Maurice-les-Châteauneuf pour une après-midi de détente.

De plus une année sur deux, nous invitons nos propriétaires à se retrouver pour un repas convivial à notre cabane à « Machin » le Samedi 22 Avril 2017 à midi, vous recevrez des invitations en temps voulu, si par erreur nous oublions un propriétaire terrien veuillez prendre contact avec notre société.





Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

Les cartes de pêche sont en vente toute l'année :

Site internet : <http://www.carte-de-peche.ehgo.fr/>

Notre association :

Président : Lamure Jean-Jacques - 03 85 26 24 31

Vice-président : Nevers Serge
Vice –trésorier : Troncy Arnault

Trésorier : Servajean Michel
Secrétaire : Pegon Stéphane
Secrétaire adjoint : Giraud Éric

UN BONHEUR MALIN : LA PÊCHE DANS LE SORNIN

Les numéros utiles



Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf :
..... Tél. 03.85.26.22.73
..... Fax. 03.85.25.05.44

Site internet : www.st-maurice.fr



POMPIERS 18
GENDARMERIE : 17
SAMU : 15
Hôpital de CHAUFFAILLES : 03.85.26.05.07
Hôpital de ROANNE : 04.77.44.30.00
Hôpital de PARAY-LE-MONIAL : 03.85.81.80.00
Clinique du Renaison : 04.77.44.45.00
Centre antipoison (Lyon) : 04.72.11.69.11
Centre des Grands Brûlés (Lyon) : 04.78.61.89.50

Médecins

Dr. VIOLON..... 03.85.26.23.47

Chauffailles

Dr. ION : 03.85.26.11.75

Dr. DHAIBY : 03.85.26.54.00

Dr. LABROSSE : 03.85.26.03.27

Dr. SAVELLI..... 03.85.26.02.12



Le soir à partir de 20 h,
les week-ends et
Jours fériés :

Composer le **15**

Le 112

est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser,
dans les 25 Etats membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression,
ou dans toute autre situation de détresse.

Infirmières



Saint Maurice lès Châteauneuf

Cabinet d'infirmières (Marie-Hélène DUTREVE, Véronique LARDET, Aurore COMTE) : 03.85.26.24.50

Chauffailles

LAROCHE – GUINET - DUCARRE – CORNU : ..
03.85.26.13.68

CROZET - RAVINET : 03.85.26.33.93 Ou 03.85.84.68.83

SADOT – DUCHER 03 55 87 00 63

Pharmacies

Chauffailles

Boyer : 03.85.26.01.14

Rousselon : 03.85.26.01.78

Saint-Denis de Cabanne

Pharmacie du sornin : 04.77.60.06.96



Ambulances : Chauffailles

G.A.R. : 03.85.26.46.00

Michaud : 03.85.26.02.10

Assistante sociale

Valérie Schied 03.85.28.11.56

Maison Départementale des Solidarités, Place de la Mairie – 71800 La Clayette

ADMR

Bureau, Le Bourg – 71740 St Maurice-lès-Châteauneuf 03.85.26.23.49

Écoles

Le Bourg – 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf-lès-Châteauneuf 03.85.26.22.07

PIMM'S

Châteauneuf..... 03.85.28.24.88

Chauffailles..... 03.85.24.29.50

Déchetteries de Chauffailles

Déchetterie..... 03.85.84.66.30 Déchets
verts..... 03.85.24.75.35

Contacts Associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
AJL / Act en ciel	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75
Anciens combattants	DESSEAUX André	03 85 26 21 74
Animajeunes	CORRE Romain	06 64 97 45 16
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 24 91 02
Club de l'amitié	STALPORT Christian	03 85 81 16 38
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Défi Anthony	BARRAS Hervé	06 25 39 32 69
DUN SORNIN FOOT	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
Les amis charolais	LABOURET Christian	03.85.26 22 09
Les P'tits loups	BASSEUIL Vanessa	06 61 65 58 81
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Les Zimprovisibles	DURIX Juliette	06 74 82 27 78
Restaurant scolaire	BASSEUIL Philippe	
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	ALIX Jean-Charles	
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 20 02
Compagnie Tempo	FRENEA Fanny	06.75.78.52.94

Manifestations 2017

Janvier

« S'il gèle à la Saint-Sulpice, le printemps sera propice »

- ❖ Jeudi 12 : Tirage des rois du club de l'amitié
- ❖ Dimanche 15 : Choucroute de l'ADMR à Tancon
- ❖ Mercredi 18 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.
- ❖ Vendredi 20 : Vœux du Maire
- ❖ Vendredi 20 : Assemblée générale du rétro club – 20h30 salle derrière la mairie
- ❖ Jeudi 26 : Assemblée générale du club de l'amitié - salle derrière la mairie
- ❖ Vendredi 27 : Concours de manille de la FNACA – salle des fêtes
- ❖ Samedi 28 : Vente de gâteaux organisée par Dun Sornin

Février

« Février bon mois pour semer carottes et pois. »

- ❖ Jeudi 2 février : Thé dansant du club de l'amitié - salle des fêtes
- ❖ Vendredi 24 : Assemblée générale de la marmite – 20h30 salle des fêtes
- ❖ Samedi 25 : Carnaval de la Marmite – 14h30 à 19h30 - Salle des fêtes

Mars

« À la Saint-Benjamin, le mauvais temps prend fin »

- ❖ Samedi 4 : Repas dansant organisé par Dun Sornin au Hall de loisirs de Coublanc
- ❖ Samedi 11 : Repas du comité foire – Foyer rural
- ❖ Dimanche 12 : Sortie du rétro club au salon auto de Genève
- ❖ Mercredi 15 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.
- ❖ Vendredi 1 : Concours de manille – à partir de 12h00 - Salle des fêtes
- ❖ Samedi 18 et dimanche 19 : Création film d'animation avec la Marmite – Lieu à définir
- ❖ Samedi 18 et dimanche 19 : Vente de fleurs des P'tits Loups
- ❖ Jeudi 23 : Thé dansant organisé par la société de Chasse – Salle des fêtes

Avril

« Comme est fait le 3, est fait le mois »

- ❖ Samedi 1^{er} et dimanche 2 : Théâtre – Salle des fêtes
- ❖ Vendredi 7 et samedi 8 : Théâtre – Salle des fêtes
- ❖ Vendredi 21 : Université rurale avec la Marmite – 20h30 - Salle des fêtes
- ❖ Samedi 22 : Repas des propriétaires – Cabane de chasse
- ❖ Dimanche 23 : Balade découverte du Défi Anthony- Visite guidée de Châteauneuf – Barbecue

- ❖ Dimanche 23 : 1^{er} tour des présidentielles

Maï

« Quand la Saint-Urbain est passée, le vigneron est rassuré »

- ❖ Dimanche 7 : 2^{ème} tour des présidentielles
- ❖ Lundi 8 : Cérémonie du 8 mai
- ❖ Vendredi 12 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.
- ❖ Samedi 13 : Balade zéro déchet avec la marmite – Départ salle des fêtes
- ❖ Samedi 20 : Vente des pizzas de la cantine scolaire – derrière la mairie

Juin

« À Saint-Rufin, cerises à plein jardin »

- ❖ Samedi 3 et dimanche 4 : 17^{ème} Rassemblement à Saint Maurice Sur Fressard
- ❖ Samedi 10 : Concours de pétanque de la société de chasse
- ❖ Dimanche 11 : Législatives
- ❖ Samedi 17 : Spectacle des petites danseuses de la marmite - salle des fêtes
- ❖ Samedi 17 et dimanche 18: Exposition du rétro club – Parc du château à Chauffailles
- ❖ Dimanche 18 : Législatives
- ❖ Vendredi 23 et samedi 24 : Festival Campagn'art
- ❖ Dimanche 25 : 10h00, Assemblée Générale de Dun Sornin – salle des fêtes de St Maurice
- ❖ Vendredi 30 : Fête de l'école de Saint Maurice

Juillet

« Avec Sainte-Procule, arrive la canicule »

- ❖ Samedi 1^{er} : Concours de pétanque du club de l'amitié
- ❖ Samedi 1^{er} : 10 ans du Club Dun Sornin – La Chapelle sous Dun
- ❖ Dimanche 2 : Assemblée générale de la société de chasse – 8h45 – Cabane de chasse
- ❖ Samedi 8 : Début d'expo en chœur (jusqu'au 27 août)
- ❖ Samedi 10 : Concours de pétanque de la société de chasse – Stade municipal
- ❖ Mercredi 18 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.

Août

« Quand août est pluvieux, septembre est radieux »

- ❖ Dimanche 27 : Vide dressing « rentrée des classes » de la marmite - salle des fêtes

Septembre

« Septembre humide, pas de tonneau vide »

- ❖ Vendredi 8 : Repas grenouilles du club de l'amitié
- ❖ Mercredi 13 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.
- ❖ Samedi 23 et dimanche 24 : Fête de Saint Maurice

Octobre

« À la Saint-Firmin, l'hiver est en chemin »

- ❖ Dimanche 8 : Repas des anciens – Saint Edmond
- ❖ Vendredi 27 : Balade nocturne organisée par la marmite

Novembre

« Neige de Saint-André, peut cent jours durer »

- ❖ Samedi 4 : Vente de gâteaux de l'ADMR
- ❖ Dimanche 4 : Repas paëlla du club de l'amitié – 12h00 - salle des fêtes
- ❖ Mercredi 8 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.
- ❖ Samedi 11 : Cérémonie du 11 novembre
- ❖ Dimanche 12 : Sortie du rétro club – Epoqu' auto Chassieux
- ❖ Samedi 25 : Soirée surprise organisée par la marmite

Décembre

« Jour de l'Immaculée, ne passe jamais sans gelée »

- ❖ Jeudi 7 : Repas de Noël du club de l'amitié
- ❖ Samedi 9 : Repas de Noël de la marmite
- ❖ Mardi 12 : Concours de belote de l'ADMR à St Edmond
- ❖ Samedi 16 : Don du sang - 8 h 30 à 12 h 30 à la Salle Léonce Georges de Chauffailles.

Concours photos 2017

La mairie organise un concours photos ouvert jusqu'au 3 Novembre 2017.

Le thème du concours est « **Coin et recoin de Saint Maurice** »

Modalités et règlement

Le concours est ouvert à toute personne habitante de Saint Maurice, amatrice de photographies, sans restriction d'âge. Sont exclus du concours les photographes professionnels, les organisateurs du concours photo et les membres du jury.

Conditions de participation :

- Le concours a lieu par internet
- 5 photographies maximum par participant
- Photographies couleur ou noir et blanc
- Les fichiers doivent être en format jpeg et tailles originales
- Photos originales sans retouches

Inscription et envoi des fichiers à l'adresse : vanessa.basseuil@gmail.com

Mentionnez obligatoirement dans le mail : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, lieu où a été prise chaque photo et la déclaration suivante : « **Je garantis être l'auteur de la photo présentée au concours** ».

Chaque participant doit être dépositaire des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur ses photos et garantir détenir les droits d'exploitation. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du non-respect des droits d'auteur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photo jugée dérangeante, provocatrice, injurieuse, discriminatoire.

Jury :

Le jury sera composé des membres du conseil municipal. Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les photographies seront évaluées selon les critères suivants : qualité de la composition, impact visuel et technique, respect du thème, originalité...

La photo gagnante sera en couverture du prochain bulletin municipal avec le nom du gagnant.

Les participants autorisent la représentation gratuite de leur œuvre et la publication sur le site internet de la mairie ou toute autre publication de la mairie.

Acceptation du règlement :

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

Renseignement et organisation du concours :

Mairie de St Maurice lès Châteauneuf
Le bourg
71740 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
Tél : 03-85-26-22-73
ingrid.mairie-stmaurice71@orange.fr

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....